



FICHE DE POSTE

Chargé de Projet : Déploiement de la marque « Esprit Parc national » pour les règlements d'usages catégoriels en matière de tourisme et de produits agro-transformés

Créé en février 2007, le Parc amazonien de Guyane a pour mission de protéger la nature, de valoriser les patrimoines naturels et culturels et d'organiser, avec ses partenaires, un développement économique local adapté aux modes de vie des populations. En plus des missions classiquement dévolues aux parcs nationaux, l'Etablissement public du PAG s'est vu confier certaines missions spécifiques (article L331-15-5 du Code de l'environnement) parmi lesquelles : « *contribuer au développement des communautés d'habitants qui tirent traditionnellement leurs moyens de subsistance de la forêt, en prenant en compte leur mode de vie traditionnel* » et « *participer à un ensemble de réalisations et d'améliorations d'ordre social, économique et culturel dans le cadre du projet de développement durable défini par la charte du parc national* ». Dans ce cadre, les parcs nationaux français ont lancé leur marque « Esprit parc national », une marque collective destinée aux acteurs économiques des territoires qui se mobilisent autour d'une même stratégie et d'une même ambition pour valoriser leurs produits et/ou services. Engagée dans le respect de l'environnement et la protection des territoires, porteuse d'un message de solidarité car privilégiant l'économie locale, elle est pour le consommateur un signe de confiance et d'appartenance.

Résidence administrative : Siègè du Parc amazonien de Guyane à Rémire-Montjoly, avec des déplacements à Saül (délégation centre) et Maripa-Soula (délégation Maroni).

Statut : Poste de catégorie A, Contractuel en contrat à durée déterminée de 4 mois.

Missions : Sous l'autorité hiérarchique du chef de service Développement Durable, en lien fonctionnel avec l'équipe de la délégation territoriale du centre à Saül et du Maroni à Maripa-Soula, ainsi qu'avec les chargés de mission Tourisme et Agriculture du service Développement Durable et les autres partenaires de l'Etablissement, le/ la chargé.e de projet assure les missions suivantes :

1. **Identifier les Règlements d'Usage Catégoriels par filière susceptibles d'être applicables à courte échéance :** sont particulièrement visés les RUCs « Produits de l'agroforesterie » « Produits agro-transformés », « produits issus de l'artisanat ou de savoir faire locaux », ainsi que les RUCS « Hébergement », « Séjour de découverte à forfait », « Sortie découverte des patrimoines naturels et culturels », « Visites de sites », Hébergements et refuges sites isolés »; analyse bibliographique et échanges avec les chargés de missions thématiques et les délégations territoriales ;
2. **identifier les éventuels autres types de labellisation ou marquage associés à ces filières en Guyane ;**
3. **Tester la démarche d'intégration avec des opérateurs** (pré-audits en vue de l'obtention de la marque) : identifier les producteurs et opérateurs qui peuvent adhérer au principe avec et sans adaptation, ainsi que les critères / indicateurs constituant des points limitant au marquage ;
4. **Rendre compte de l'applicabilité :** produire un rapport de test par RUC, en mettant l'accent sur les contraintes, les enjeux et les besoins d'adaptations éventuels, les liens avec les dispositifs de labellisation et marquages existants ;

5. **Restituer et partager les résultats** : initier l'animation (comité de pilotage et public élargi) et définir une démarche et un calendrier de sensibilisation ;
6. **Formuler une première démarche prospective** :
 - Proposer des modalités d'intégration à court terme des opérateurs rencontrés, les modalités d'appui et de suivi, les compatibilités avec les autres types de mise en valeur ;
 - Formuler des propositions de déploiement de la marque à moyen terme (gouvernance, calendrier, priorisation).

Compétences requises :

- Formation de niveau BAC+5 (développement rural, agriculture, agro-alimentaire, commerce, tourisme) ;
- Sensibilité pour les démarches territoriales, la valorisation des produits locaux, le marquage et les signes de qualité ;
- Expérience du développement local, prise en compte des pratiques des communautés traditionnelles ;
- Idéalement, expérience en pilotage de développement de filière et/ou de structures visant à la valorisation des produits emblématiques d'un territoire ;
- Une connaissance des milieux, usages et acteurs de la gestion des ressources dans le Sud de la Guyane serait un plus.

Capacités :

- Autonomie, méthode et rigueur, esprit de synthèse et d'analyse, pratique du reporting, sens de l'organisation du travail en équipe, bon sens relationnel ;
- Aptitude et disponibilité pour des missions de terrain fréquentes : déplacements fluviaux notamment ;
- Ecoute, ouverture d'esprit, capacité à l'innovation, adaptabilité ;
- Aptitude au travail avec des professionnels des filières et partenaires institutionnels ;
- Capacité à conduire, à mobiliser et à fédérer autour d'un projet.

Echéance de recrutement : 1^{er} avril 2019

Afin de tenir compte du contexte très particulier du Parc amazonien de Guyane, la procédure de recrutement prévoit si nécessaire une évaluation et un entretien avec un jury.

Date limite de candidature : 1^{er} mars 2019

Les candidatures (lettre de motivation et curriculum vitae) sont à adresser à l'attention de :

Mr Arnaud ANSELIN, Directeur du parc amazonien de Guyane par intérim

1 rue Lederson, 97354 Rémire Montjoly

A envoyer par courrier postal ou courriel à :

Françoise LEMAITRE-ANQUETIL, Responsable des ressources humaines : recrutements@guyane-parcnational.fr

Copie à Matthieu DESCOMBES - Chef du Service Développement Durable : matthieu.descombes@guyane-parcnational.fr / 06 94 26 87 53